

PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL PROTECTION DES SOLS

pour la période jusqu'à la XVI^e Conférence alpine

1. Remarques introductives

Le Groupe de travail Protection des sols est institué par la XV^e Conférence alpine. Ce Groupe de travail contribue au Protocole « Protection des sols » ainsi qu'à la Priorité 3 du Programme de travail pluriannuel 2017-2022.

Le sol est une ressource naturelle finie, non renouvelable et menacée. Les sols alpins, notamment, sont très vulnérables ; ils sont fortement menacés par les effets du changement climatique, les changements dans l'utilisation des sols etc. La protection des sols constitue une exigence évidente, également perçue par les Nations Unies, qui abordent ce thème dans le cadre des Objectifs de développement durable. Aussi est-il logique que cette question soit approfondie à la lumière de la Convention alpine.

2. Mission

Description de la mission

1. Favoriser les échanges et la sensibilisation en matière de protection des sols, notamment au travers d'une coopération étroite avec les réseaux existant dans ce domaine, en mettant l'accent sur les sols alpins et, tout spécialement, sur les sols vulnérables tels que les zones humides et les tourbières.
2. Faciliter la mise en œuvre des Articles 20 (établissement de bases de données harmonisées) et 21 (Création de placettes d'observation permanente et coordination de l'observation de l'environnement) du Protocole « Protection des sols ».
3. Se pencher sur les interconnexions entre les dimensions qualitative et quantitative de la protection des sols.

Description des résultats

1. Rapport sur les défis et sur les solutions en vue d'une utilisation plus économe et plus précautionneuse des sols dans les Alpes.

2. Comptes-rendus des réunions et des événements de sensibilisation.
3. Soutien à l'*Alpine Soil Partnership* (Partenariat pour les sols alpins, Réseau pour la protection des sols).
4. Au moins un événement de sensibilisation par an.

Méthode de travail

- Avril 2019 – Constitution du Groupe de travail
- Mai 2019 – 1^e réunion
- Octobre 2019 – 2^e réunion
- Décembre 2019 – Événement de sensibilisation (aux environs du 5 décembre, date de la Journée mondiale des sols)
- Mars 2020 – 3^e réunion
- Octobre 2020 – 4^e réunion
- Décembre 2020 – Événement de sensibilisation (aux environs du 5 décembre, date de la Journée mondiale des sols)

3. Communication

Activités de communication du Groupe de travail

La communication avec des groupes de mise en réseau déjà existants dans ce domaine (tels que le Partenariat pour les sols alpins, le Partenariat européen sur les sols, l'Alliance européenne des sols et des surfaces), etc.) sera intensifiée. À cela s'ajoutera une communication accrue avec les parties prenantes des États alpins, par ex. par le biais d'événements de sensibilisation.

4. Coopération

Activités de coopération du Groupe de travail

Étroite coopération avec le Groupe de travail Agriculture de montagne et sylviculture de

montagne.

Le Groupe de travail coopèrera également avec d'autres Organismes de travail thématiques, en invitant au cas par cas des experts/expertes appartenant aux Organismes de travail thématiques concernés.

Une coopération est prévue, le cas échéant, avec les Groupes d'action de la SUERA, en particulier avec le Groupe d'action 6 sur les ressources naturelles et culturelles (et plus spécialement le sous-groupe 1 « Développement territorial et conservation des sols ») et le Groupe d'action 7 sur les infrastructures vertes/la connectivité écologique.

5. Lien avec le Programme pluriannuel

Contribution au Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine, en cohérence avec celui-ci, ainsi qu'avec la Convention et ses protocoles

Le Groupe de travail Protection des sols contribue à la Priorité 3 « Préserver et valoriser la biodiversité et le paysage » du Programme de travail pluriannuel 2017-2022, comme indiqué dans sa feuille de route 2017-2018 : « Initier un dialogue transfrontalier structuré en vue de l'institution future d'un groupe de travail ou une plate-forme technique sur la protection des sols ».

6. Présidence

La Présidence du Groupe de travail est confiée à l'Allemagne.....